

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 916

présenté par

M. Alfandari, M. Albertini, Mme Bellamy, M. Berrios, Mme Firmin Le Bodo, M. Benoit, M. Bouyx, Mme Colin-Oesterlé, M. Guerin, M. Henriot, M. Kervran, Mme Le Hénanff, Mme Lise Magnier, M. Marle, M. Moulliere, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, Mme Rauch, Mme Saint-Paul, M. Valletoux, M. Brard, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Jolivet, M. Lam, M. Lemaire, Mme Mesnard, M. Thiébaud, Mme Violland, M. Roseren, M. Portarrieu, Mme Piron et M. Marcangeli

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 47 à 49.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer les alinéas 47 à 49, qui maintiennent des âges spécifiques de suppression de la décote pour les fonctionnaires : 67 ans pour les fonctionnaires de droit commun, 62 ans pour ceux occupant un emploi classé en catégorie active, et 57 ans pour les emplois dits super-actifs.

Le groupe Horizons & Indépendants s'insurge contre cette tentative de rétablir des privilèges sectoriels injustifiables, aux dépens de l'équité et de la cohérence du système de retraite. Ces dispositions traduisent une vision passéiste et inégalitaire, qui place les intérêts d'une minorité au-dessus des impératifs collectifs. En refusant d'unifier les règles, cette proposition met en péril la solidarité intergénérationnelle, en favorisant des exceptions qui creusent les inégalités entre les professions.

Face à l'urgence économique et sociale, maintenir de tels régimes spécifiques revient à ignorer les enjeux de pérennité de notre modèle par répartition. Cet amendement marque notre opposition claire et ferme à toute régression qui fragilise la confiance des citoyens dans un système qui devrait garantir justice et responsabilité pour tous.